

**Compte rendu de la 1^{ère} journée d'étude dans le cadre du programme de formation-recherche
« REPRESENTATION DES CONFLITS ET CONSTRUCTION DE LA PAIX »**

**La journée d'étude avait été placée sous le thème :
Les notions de « guerre juste et de paix juste »**

Le 21 octobre 2005 à l'Université de Toulouse - Le Mirail (Maison de la recherche).

La journée d'étude était co-organisée par le CIERA et l'Université de Toulouse 2 (CERAM et IRPALL). Elle était placée sous la direction de Jean-Paul Cahn (professeur, Université Paris 4, IRICE), Françoise Knopper (professeure, Université Toulouse 2, CERAM) et Anne-Marie Saint-Gille (professeure, Université Lyon 2, LCE).

Après l'accueil des participants par Jean-Louis Breteau au nom de l'IRPALL et Alain Cozic au nom de l'UFR Langues, littératures, civilisations étrangères et de la section d'allemand, les co-organisateurs Françoise Knopper, Anne-Marie Saint-Gille et Jean-Paul Cahn ont replacé la thématique de la journée d'étude dans le cadre du programme de recherche retenu par le CIERA : « REPRESENTATION DES CONFLITS ET CONSTRUCTION DE LA PAIX ». L'accent a notamment été mis sur l'aspect dynamique de la notion de paix, sur son aptitude à faire évoluer les relations internationales tout comme l'identité nationale et les perceptions de l'altérité. Ce projet qui s'articule principalement autour de deux axes, « Perceptions et représentations de la guerre et construction de la paix » et « La question de la guerre et de la paix et les politiques publiques, nationales et internationales de l'ère des Etats Nations à l'après-guerre froide », doit permettre de relier la perspective des relations internationales à celle de l'histoire sociale et culturelle. Cette journée d'étude était placée sous le thème de la « guerre juste » et de la « paix juste ».

La matinée s'est ouverte sur les communications des germanistes Jean-Marie Paul (Département d'Etudes germaniques, Angers) et Hubert Guicharrousse (Département d'études germaniques, Paris 10). Ces deux exposés ont offert le cadre historique et le socle conceptuel nécessaires à l'étude de la thématique proposée.

Dans sa communication sur les concepts de « guerre juste » et de « paix juste » chez Augustin et Luther, **Jean-Marie Paul** a décelé chez Augustin les fondements de l'idée moderne de pulsion de paix et relevé le rapport fondamental entre le spirituel et le temporel. Augustin postule l'existence chez l'homme d'une pulsion de paix, ce dernier trahissant sa vraie nature lorsqu'il veut dominer ses semblables. Dans une œuvre marquée davantage par les hymnes à la paix que les réflexions sur la guerre, il effectue la distinction entre la paix de Dieu, qui dépasse les rapports voulus par les hommes et les Etats, et la paix temporelle, à la fois reflet de et prélude à la paix éternelle. La communication de Jean-Marie Paul a également permis de nourrir dans le cadre de la discussion une réflexion sur le servage car l'étymologie proposée par Augustin (servi-conservé) implique que l'esclave est celui qui est maintenu dans son état de vaincu. Les esclaves sont ainsi justifiés par la défaite qui serait une transgression de l'ordre naturel voulu par Dieu. L'esclavage apparaît comme un des éléments constitutifs de la paix, mais d'une « paix injuste », nécessairement transitoire, propre à notre société, l'affranchissement restant un idéal. Si l'existence de l'esclavage est liée à celle d'une « paix injuste », il n'existe là aucune justification à la rébellion chez Luther, a précisé Jean-Marie Paul lors de la discussion. Il a ensuite précisé la notion de « guerre juste » chez Augustin, qui se distingue de la « guerre injuste » en cela qu'elle n'a pas son fondement dans

une agression délibérée, mais est menée par un Etat pour assurer sa survie (Jean-Marie Paul relève ici l'influence de Cicéron).

La comparaison de ces notions chez Augustin et Luther fait apparaître plus de divergences et d'oppositions que de parallèles. Chez Luther, le pacifisme reste attaché dans un premier temps à la sphère privée. Ce qui est interdit à l'individu ne l'est toutefois pas à l'autorité à laquelle le sujet est soumis. La « guerre juste », censée contribuer au respect du droit, était confiée à l'autorité politique et contrôlée par elle. Jean-Marie Paul a souligné dans son exposé le caractère anti-romain de cette justification de l'autorité allemande et saxonne. Augustin et Luther se distinguent en dernière analyse par leur conception de l'homme. Jean-Marie Paul a attiré l'attention sur le fait que la condamnation de la Guerre des paysans reposait moins sur des motifs que sur le statut et la nature même des paysans. Luther accable de son mépris l'homme du commun. A la différence d'Augustin, qui n'évacue jamais la responsabilité des hommes, Luther se défausserait en dernière analyse sur Dieu qui décide de la guerre et indique à qui l'homme doit obéir.

La seconde intervention était due à **Hubert Guicharrousse** qui s'est intéressé aux positions de Luther sur la guerre civile dans le contexte de la ligue de Smalkalde. Il a justifié son choix de traiter cette question de façon chronologique par sa volonté de montrer la confrontation du théoricien aux faits historiques.

Un des intérêts de cet exposé est d'avoir mis l'accent sur le rôle d'expert de guerre que Luther fut amené à jouer du fait des questions que lui posaient les princes. Très méfiant vis-à-vis des projets d'alliance du camp protestant, il refusa, conformément à la conception des deux royaumes, l'idée de révolte contre l'autorité, même si celle-ci est tyrannique. Dès la deuxième diète de Spire (1529), il apparaît comme extrêmement réservé face à la *protestatio* des Etats protestants en réponse à l'intention de l'empereur, réconcilié avec le pape, de restituer l'unité de l'Allemagne. Luther pour qui une guerre, même strictement préventive, apparaît « injuste » dans ce contexte, réclame un approfondissement de la réflexion en fonction de la doctrine. N'acceptant plus aucune résistance, il déconseille tout préparatif de guerre contre l'empereur qui représente à ses yeux l'autorité légitime.

Le second point fort de l'exposé de Hubert Guicharrousse portait sur l'ingérence des juristes qui va devenir fondamentale dès l'époque de Luther et qui, comme l'a souligné Jean-Paul Cahn lors de la discussion, annonce le tournant à la suite duquel le droit allait l'emporter sur le conflit. Lors de la ligue de Smalkalde (1530-31), Luther, acceptant les arguments des juristes, aurait alors reconnu au chrétien le droit de résister, non pas en tant que chrétien - on chercherait en vain une caution théologique au droit de résistance chez Luther - mais en tant que citoyen (*Bürger*). Cette prise de position en faveur de l'implication des populations dans la résistance, liée à une situation exacerbée, reste toutefois ponctuelle et ultime, comme s'est empressé de le préciser Hubert Guicharrousse. Ce dernier relève la position délibérément eschatologique de Luther après la paix de Nuremberg (1532). La résistance ne peut alors s'opposer qu'au pape dans lequel Luther croit reconnaître l'Antéchrist. La guerre devient un instrument de justice destiné à lutter contre les forces du « mal ». On relèvera ici la difficulté de Luther à appréhender la réalité et à passer de la théorie aux faits.

L'intervention de **David Boal** (Département d'anglais, Toulouse 2) a ensuite permis de faire le lien entre ces réflexions théoriques et historiques et l'analyse d'une guerre récente. M. Boal a en effet basé sa réflexion sur l'étude de l'ouvrage autobiographique *Bravo Two Zero* dans lequel le sergent britannique Andy McNab décrit son expérience traumatisante de la Première Guerre du Golfe, au cours de laquelle il fut capturé et torturé par l'armée irakienne. David Boal résume tout d'abord les grandes lignes de l'ouvrage qui se divise en deux parties: la première évoque les exploits guerriers de la patrouille, hélicoptère derrière les lignes

ennemies afin de causer un maximum de dégâts aux installations pétrolières irakiennes. La seconde, qui revêt un intérêt particulier dans l'optique de cette journée d'études, évoque ensuite l'incarcération, les interrogations et les humiliations subies. David Boal se demande alors si on peut encore parler de « guerre juste » dans le cas de telles actions et de quel côté la justice - si justice il y a - se situe. Le soldat britannique œuvrant pour le compte d'un pays démocratique est-il au service de la « justice » ou peut-on au contraire parler de « guerre juste » dans le cas de la guerre défensive menée par le soldat irakien pour défendre son pays agressé par les étrangers ?

Le livre décrit l'expérience de la torture de façon empirique, sans réflexion théorique aucune sur le bien fondé de telles actions ou encore sur la notion de guerre elle-même. Des extraits en langue anglaise judicieusement choisis ont montré aux participants l'étendue des sévices subis et leur ont permis d'imaginer la brutalité rencontrée par l'auteur. Faut-il conclure de cette absence de prise de recul théorique que la réflexion sur la « justesse » ou « justice » d'une guerre ne présente pas d'intérêt pour le combattant qui y prend une part active ? Cette réflexion relève-t-elle uniquement du monde universitaire, protégé de la dure réalité ?

Le débat a également permis de s'interroger sur la question de l'esthétisation de l'horreur de la capture. Andy McNab semble en effet vouloir éviter tout artifice littéraire, mais il est difficile de trancher quant à ses motivations : faut-il simplement y voir le résultat d'une éducation militaire mettant l'accent sur des compétences dont l'écriture ne fait pas partie ? Ce choix relève-t-il au contraire d'une intention littéraire de réalisme ? Ou faut-il simplement y voir une forme d'exhibitionnisme ? Les motivations profondes de cet acte d'écriture sont-elles celles d'une extériorisation du vécu ou s'agit-il, plus prosaïquement, de l'attrait du best-seller ?

Enfin, la question des relations sociales s'est posée de façon annexe au cours du débat : en effet, l'officier irakien responsable des tortures se réfère au temps de son éducation en Grande-Bretagne, dans les écoles militaires d'élite auxquelles le sergent britannique, issu d'un milieu modeste, n'avait pas accès. Ce colonel irakien appartient à une civilisation plus ancienne et à une caste supérieure. Un simulacre de repas en commun lui permet d'humilier ce chrétien captif de basse extraction et d'affirmer la supériorité de l'identité musulmane.

La première intervention de l'après-midi a permis d'approfondir la réflexion sur les notions de « guerre juste » et de « paix juste » à partir d'une seconde évocation concrète d'une guerre qui hante notre mémoire collective : **Rémy Cazals** (Département d'histoire, Toulouse 2) s'intéresse en effet à la Première Guerre mondiale et aux problèmes historiographiques qu'elle peut soulever. M. Cazals évoque ses divergences d'opinion avec l'équipe qui s'est regroupée autour de l'Historial de Péronne (et qui rassemble notamment les historiens Jean-Jacques Becker, Annette Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau), quant à certaines notions qui, selon ses dires, « encombrant » l'historiographie de la Grande Guerre. M. Cazals remet notamment en question quatre concepts fondamentaux de cette école historiographique : la notion de « consentement », tout d'abord lui semble être employée de façon trop floue, car elle relève d'une palette de définitions considérable, pouvant aller de l'adhésion complète à une adhésion consciente à la soumission. M. Cazals a insisté sur le fait que des expressions comme « consentement patriotique exacerbé » sont en contradiction directe avec la plus large majorité des témoignages. Cette contradiction est d'ailleurs implicitement admise par ces mêmes historiens, car ils évoquent généralement l'existence d'une pression très forte, aussi bien physique (à travers les conseils de guerre) que sociale. Ils vont même jusqu'à admettre que les soldats auraient été prêts à se rendre en masse s'ils n'avaient pas ressenti une telle peur de la capture. On ne saurait donc, de façon générale, parler de « consentement ». Rémy Cazals préfère l'idée d'une formidable capacité

d'adaptation et d'une ténacité qui s'expliqueraient par la convergence de plusieurs facteurs, dont l'importance du regard des camarades.

La deuxième notion remise en cause est celle de « brutalisation » qu'il a relevée dans le titre de l'ouvrage récent de George L. Mosse : *De la Grande Guerre au totalitarisme : La brutalisation des sociétés européennes*. Il est évident, note Rémy Cazals, que la guerre favorise la brutalité, mais de nombreux gestes brutaux seraient dus à la peur et non à la haine, selon l'adage « tuer pour ne pas être tué ». Mais cela veut-il dire pour autant qu'un soldat reste brutal une fois la guerre terminée ? L'histoire tend à prouver que les anciens soldats sont au contraire très pacifiques, plus souvent brisés que brutaux. Rémy Cazals a également mentionné que les deux seuls pays où la violence a perduré après la guerre sont la Russie et l'Italie, déchirées par les conflits sociaux.

La troisième notion est celle de « culture de guerre ». M. Cazals définit la culture comme un ensemble complexe de représentations et de pratiques forgées sur le long terme et communes à un groupe. La définition de culture qui ressort des travaux d'Annette Becker ou de Stéphane Audoin-Rouzeau reposerait par contre sur des attitudes univoques de temps court dans lesquelles dominant la haine de l'ennemi. Le problème relevé ici par Cazals est celui de l'impact de la guerre sur les individus. Il y a certes des cas dans lesquels on constate que le discours belliqueux est intériorisé, mais il s'agit de nuancer et de tenir compte des différentes figures de cas : il y a par exemple de grandes différences entre des soldats ayant servi à l'arrière ou sur le front, ou encore entre les simples soldats et les officiers et intellectuels, ces derniers ayant davantage le souci de se forger des constructions intellectuelles abstraites. Rémy Cazals a cherché à montrer dans ce contexte l'intérêt de l'utilisation des sources historiques de statut privé comme les carnets personnels de soldats. Ainsi, si l'on veut parler de « culture de guerre », mieux vaudrait-il évoquer des « cultures de guerre » multiples, avec tous leurs dégradés chronologiques, sociologiques et géographiques.

Enfin, Rémy Cazals s'est dressé contre la condamnation, par les historiens de l'école de Péronne, de ce qu'ils appellent la « dictature du témoignage », dont il faudrait selon eux s'affranchir. Selon Rémy Cazals la sélection des témoins s'avère essentielle, tout comme il est bien sûr nécessaire de les replacer dans leur contexte.

La discussion lancée par Anne-Marie Saint-Gille a permis de souligner l'intérêt qu'il y aurait à s'intéresser à la survivance d'éléments de « culture de guerre » en temps de paix et de « culture de paix » en temps de guerre. Dans le cadre de cette réflexion sur l'utilisation des sources de statut privé, Hélène Camarade a mentionné l'intérêt qu'il pourrait exister pour le chercheur à travailler sur les correspondances de l'arrière, sans passer par l'expérience du soldat.

Pour clore cette discussion sur les notions de « guerre juste » et « paix juste », **Anne-Marie Saint-Gille** (Département d'Etudes Germaniques, Lyon 2) a proposé une bibliographie sommaire qui doit permettre aux participants de se préparer au colloque des 5 et 6 mars prochains à Toulouse. Cette bibliographie, par essence sélective, s'articule autour de quatre grands points : les ouvrages français sur le pacifisme, ceux consacrés aux aspects confessionnels et mémoriels de la problématique, enfin, les ouvrages permettant de rendre compte des grands débats historiographiques autour de la Grande Guerre.

Pour l'étude du pacifisme, Anne-Marie Saint-Gille a retenu les très bonnes synthèses de Verdiana Grossi¹ et Sophie Lorrain² qui portent sur des périodes encore peu étudiées du pacifisme européen et franco-allemand. Pour les années 1920, elle a en outre choisi de

¹ Grossi, Verdiana, *Le pacifisme européen. 1889-1914*. Bruxelles : Bruylant, 1994.

² Lorrain, Sophie, *Des pacifistes français et allemands, pionniers de l'entente franco-allemande : 1871-1925*. Paris : L'Harmattan, 1999. (= Collection : Chemins de la mémoire)

mentionner l'étude d'Ilse Gorguet³ et souligné l'intérêt méthodologique d'un article de Maurice Vaisse⁴.

Concernant l'aspect confessionnel de la thématique, elle a évoqué la réflexion d'Olivier Christin⁵ sur l'invention de pratiques nouvelles de la paix civile, puis elle a mentionné un ouvrage de Claire Gantet⁶ sur la paix de Westphalie qui se situe dans un courant ayant cessé de voir dans ces traités un affaiblissement du Saint Empire, mais qui, au contraire, a cherché à souligner l'originalité et la stabilité de la construction impériale. Le catalogue d'exposition signé par Carl A. Hoffmann, Markus Johanns et Annette Kranz⁷ comprend quant à lui vingt-six contributions qui permettent de faire le point sur les acquis de la recherche en élargissant le cadre de l'histoire sociale aux catégories défavorisées. Georges Minois⁸ présente quant à lui les positions catholiques de la « guerre juste ». Son étude comprend un chapitre plus spécialement consacré au XXe siècle.

Les aspects mémoriels sont représentés dans cette bibliographie par l'ouvrage collectif paru sous la direction d'Antoine Fleury et Robert Frank⁹ sur l'importance de la construction de la paix pour l'Europe, mais aussi bien évidemment par les études sur les lieux de mémoire dirigées par Etienne François et Hagen Schulze pour l'Allemagne¹⁰ et Pierre Nora¹¹ pour la France. Mme Saint-Gille a annoncé la parution prochaine d'un ouvrage comparable sur l'Autriche.

Pour illustrer les débats historiques sur la Grande Guerre, elle a conseillé l'ouvrage éclairant d'Antoine Prost et Jay Winter¹² qui présente une bonne synthèse de la question. Elle a ensuite mentionné dans cette bibliographie deux ouvrages afin de représenter l'école de Péronne¹³ et les historiens s'en étant démarqué à la suite de Rémy Cazals¹⁴. Pour finir, elle a cité les ouvrages édités sous la direction de Gerd Krumeich¹⁵. Ces dernières études parues sur la construction de la paix et l'échec de cette thématique ont d'ores et déjà bénéficié d'une très bonne réception en Allemagne.

La deuxième partie du séminaire qui s'adressait plus directement aux doctorants et futurs enseignants-chercheurs s'est articulée autour d'un échange sur les différents travaux en cours et nombre de conseils ont été prodigués afin de se préparer au mieux au travail de recherche. Cet échange d'idées doit également permettre de mettre en place un réseau de chercheurs travaillant sur des sujets similaires ce qui, à terme, devrait faciliter les échanges.

³ Gorguet, Ilse, *Les mouvements pacifistes et la réconciliation franco-allemande dans les années vingt (1919-1931)*. Bern [etc.] : Peter Lang, 1999.

⁴ « Pour une histoire comparée des pacifisme européens », in : *Le pacifisme en Europe des années 20 aux années 1950*, Bruxelles, Bruylant, 1999, p.435-442.

⁵ Christin, Olivier, *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVIe siècle*. Paris : Seuil, 1997.

⁶ Grantet, Claire, *Guerre, paix et construction des Etats. 1618-1714*. Paris : Seuil, 2003 (=Points histoire)

⁷ Hoffmann, Carl A./Johanns, Markus/Kranz, Annette (éd.), *Als Frieden möglich war. 450 Jahre Augsburger Religionsfrieden. Begleitband zur Ausstellung im Maximilianmuseum Augsburg*. Regensburg: Schnell & Steiner, 2005.

⁸ Minois, Georges, *L'Eglise et la Guerre. De la Bible à l'ère atomique*. Paris : Fayard, 1994.

⁹ Fleury, Antoine/Frank, Robert (éd.), *Le rôle des guerres dans la mémoire des Européens*. Bern : Ernst Vögel, 2000.

¹⁰ François, Etienne/Schulze, Hagen, *Deutsche Erinnerungsorte*. München: Beck, 2001.

¹¹ Nora, Pierre, *Lieux de mémoire*. Paris : Gallimard, 1984-1992.

¹² Prost, Antoine/Winter, Jay, *Penser la Grande Guerre*. Paris : Seuil, 2004. (= Points histoire)

¹³ Becker, Jean-Jacques/Audoin-Rouzeau, Stéphane, *Encyclopédie de la Grande Guerre*. Paris : Bayard, 2004.

¹⁴ Cazals, Rémy/Picard, Emmanuelle/Rolland, Denis, *La Grande Guerre. Pratiques et expériences*. Paris : Privat, 2005.

¹⁵ Hirschfeld, Gerhard/Krumeich, Gerd/Renz, Irina, *Enzyklopädie Erster Weltkrieg*. Paderborn: Schöningh, 2004.; Dülfer, Jost/Krumeich, Gerd, *Der verlorene Frieden. Politik und Kriegskultur nach 1918*. Essen: Klartext, 2002.

Cette seconde partie de la journée d'études s'est ouverte sur une intervention de **Jean-Paul Cahn** (UFR d'Etudes Germaniques, Paris 4) sur le travail en archives. Il a d'abord évoqué les délais d'accès aux archives publiques, semi-publiques et privées. En effet, ils sont réglementés en France par la loi de 1979 qui cherche à rendre justice aussi bien aux demandes de la recherche qu'aux personnes directement concernées par ces archives. Les délais représentent souvent un obstacle difficile dans le travail de recherche, mais la loi prévoit la possibilité de dérogations. Il a ensuite évoqué diverses stratégies afin d'aboutir à une efficacité maximale lors d'un séjour en archives (telles que l'importance de s'adresser aux archivistes, véritables mines de renseignements, et de se familiariser rapidement avec le fonctionnement des inventaires (*Findbücher*) et le mode de classement des archives consultées. En ce qui concerne les archives allemandes, Jean-Paul Cahn a indiqué que les papiers des partis politiques sont généralement conservés dans les fondations (*Stiftungen*). De plus, il a remis aux chercheurs un extrait de la réglementation des archives fédérales (*Bundesarchivgesetz*). Il a également précisé qu'il peut être intéressant, pour des sujets d'histoire moderne et contemporaine, de se rendre dans les archives helvétiques ou belges, très bien classées et peu fréquentées.

La difficulté que peut avoir le chercheur à obtenir des témoignages « objectifs » fut également mentionnée, difficulté dont découle la nécessité de procéder à de nombreux recoupements afin de vérifier la fiabilité d'une source. Jean-Paul Cahn insiste sur le fait que les archives - même publiques - demeurent certes le fondement de toute recherche historique et le reflet le plus proche de la perception contemporaine de l'événement, mais qu'elles requièrent de la part du chercheur la même circonspection que les autres sources historiques en raison des efforts de certains hommes politiques pour présenter leurs actions et leurs choix sous le meilleur jour possible, quitte à supprimer certains documents compromettants.

Françoise Knopper a clos la journée d'étude en proposant un commentaire de la thématique retenue pour le colloque qui se tiendra à Toulouse au mois de mars 2006. Elle a invité à se pencher davantage sur le processus d'instauration de la paix en montrant l'aspect dynamique de cette notion, capable d'influer notamment sur l'évolution des relations internationales et les mentalités. La première paix que l'on se doit d'évoquer pour la modernité est la paix religieuse d'Augsbourg de 1555 (cf. travaux d'O. Christin) qui lie encore la notion de paix confessionnelle à celle de paix civile. En renforçant la concomitance entre les revendications de liberté religieuse et la formation de l'Etat moderne, elle rendait toutefois impossible la réalisation des principes de paix d'Erasmus dans le contexte qui était désormais celui du renforcement des Etats. Les traités de Westphalie (1648) ont en revanche jeté les bases de la paix moderne qui semble avoir fonctionné jusqu'en 1945. Françoise Knopper a rappelé, à l'aide de termes relevés dans les textes du traité de 1555, joint au programme provisoire du colloque, et des traités de 1648, ce qui en fait la modernité. Si la paix confessionnelle se veut, en 1555, « durable » et dénonce déjà explicitement les cruautés de la guerre, la paix de 1648 est quant à elle qualifiée d'éternelle. Cependant Dieu n'est plus à cette date le seul garant de l'éternité car ce sont les hommes qui en définissent le cadre juridique, ce qui confirme l'importance accrue du rôle des juristes déjà mise en évidence par Hubert Guicharrouse et Jean-Paul Cahn. Si on passe à l'évolution de cette notion après 1648, il est important de souligner le fait que l'instauration de l'absolutisme impliquait le renforcement de l'armée dans l'Etat, de mesurer l'importance de la conception que les quakers et les piétistes avaient de la paix et de s'intéresser aux notions de guerre et de paix dans la période allant du début du XVIIIe siècle à l'époque révolutionnaire. Soucieuse de relier ces notions à la question confessionnelle, Françoise Knopper est ensuite revenue sur les positions protestantes pendant la guerre de Sept Ans, où les pasteurs assuraient parfois le

relais de la campagne de propagande orchestrée par Frédéric II (propagande par la presse, mobilisation des poètes et des auteurs de théâtre), puis elle a développé la portée culturelle de cet élan patriotique. Il permettrait de mesurer l'interférence des positions confessionnelles et civiques (cf. la thèse de C. Stange-Fayos), l'état des mentalités et d'étudier ce qui a pu être compris par les pasteurs comme une forme de participation politique. Après la paix d'Hubertusburg (1763), la grandeur d'un Etat – Frédéric II et Marie-Thérèse l'avaient compris – résulterait moins des succès de guerre que des réformes concrètes entreprises par le souverain. S'instaura alors entre la Prusse et l'Autriche, de 1763 à 1866, un processus de paix qui s'apparenterait – si l'on prend en considération les crises qui se manifestèrent par exemple en 1778 ou en 1850 – à une sorte de guerre froide. De 1648 à 1800, la religion continuerait ainsi à légitimer la guerre et la paix dans la tradition de Luther, néanmoins, la guerre se laïciserait au XVIIIe siècle par le biais du patriotisme et offrirait ainsi la possibilité de créer le mouvement pour la paix qui se met progressivement en place au XIXe siècle.

Cette première journée d'étude dans le cadre de la problématique « REPRÉSENTATION DES CONFLITS ET CONSTRUCTION DE LA PAIX » a proposé aux chercheurs un socle conceptuel sur les notions de « guerre juste » et de « paix juste » et permis de mesurer le renouvellement des débats sur l'historiographie des guerres, placés désormais sous une perspective essentiellement culturelle et sociale et non plus seulement diplomatique et politique. Elle a également nourri notre réflexion sur les processus de construction et de maintien de la paix dans la perspective du colloque du mois de mars. Enfin, cette journée a apporté aux doctorants des conseils méthodologiques utiles et contribué à promouvoir l'échange entre chercheurs de différentes disciplines, universités et groupes de recherches.

Ruth Lambertz (UFR d'Etudes germaniques, Paris 4) et David Weber (Département d'allemand, Nice-Sophia Antipolis et CERAM EA 1940 Toulouse 2).